



DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE AU COURS DU MOIS DE MARS 2025

Une fille violée en commune et province Rumonge

En date du 4 mars 2025, sur la colline Kanenge, zone Kigwena, commune et province Rumonge. E. N., âgée de 15 ans a été violée par Gervais Nibigara, en complicité avec Sylvère Nduwayo, tous Imbonerakure. Selon les voisins, la victime a été violée dans un champ de palmeraies gardé par des jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD. Ce dernier l'avait accompagnée dans le champ et avait resté dans les alentours du lieu où se trouvait la fille en attendant l'arrivée de son ami puis l'ont conduit par force dans une maisonnette des veilleurs de palmiers à huile pour commettre l'incident. Le présumé auteur a été immédiatement transféré au cachot de la police à Rumonge, où il est a été détenu en attendant la suite de l'enquête. La victime a été transférée au centre Humura afin de recevoir une prise en charge médicale appropriée. Les autorités en charge de la police judiciaire poursuivent les enquêtes afin de faire toute la lumière sur ce crime.

Un enfant violé en commune Bugendana, province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 février 2025 indique qu'en date du 27 février 2024, vers 18 heures, sur colline Carire, commune Bugendana et province Gitega, J. N., âgé de 3 ans a été violé par Fabrice Ntakarutimana, âgé de 17 ans. Selon le père de la victime, Apollinaire Ndagijimana, l'enfant était dans un chemin tout près de la maison, Fabrice l'a vu et l'a appelé en lui disant qu'il va lui donner des bonbons. Il l'a conduit jusqu'au bord de la route et l'a pris par derrière. Au moment où l'enfant pleurait, le nommé Jean Marie qui se rendait à la boutique a approché lentement et a vu ce malfaiteur en train de l'intimider en lui disant qu'il allait le tuer s'il continuait de crier. Il a immédiatement alerté ceux qui étaient aux environs. C'est ainsi qu'il a été arrêté après avoir essayé de prendre le large. Ces derniers ont consulté l'enfant, voyant qu'au niveau de l'anus il y avait des blessures, du sang et du sperme, ils ont tout de suite transporté l'enfant au CDS Bukinga puis à l'hôpital Mutoyi. Selon le même père de la victime, l'OPJ Antoine Mahinja a affirmé que le malfaiteur est détenu au cachot de Bugendana et qu'il attend l'expertise médicale pour terminer le dossier afin de transférer le détenu à la prison centrale et le dossier au

parquet Gitega. Signalons que cet auteur venait d'être libéré de la prison centrale de Gitega deux semaines auparavant.

Une fille violée en commune Tangara, province Ngozi

En date du 4 mars 2025, vers 18 heures, sur la colline Bomba, zone Nyagatovu, commune Tangara, province Ngozi, une fillette prénommée F., élève de la 6^{ème} de l'ECOFO Mugirampeke, a été violée par Désiré Ndikumwenayo, natif de cette colline, âgé de 30 ans, fils de fidèle Banzirumuhito et de Dominique Twagirayezu. Selon des témoins de la localité, la jeune fille venait de l'école et le présumé auteur l'appelée et lui donné des boissons alcoolisées puis il l'a emmenée dans la maison pour la violer. Le présumé auteur a été arrêté par les policiers de la position du lycée communal Tangara et est gardé au commissariat communal Tangara pour la confection du dossier y relatif.

Une fille ville violée en commune Gashikanwa, province Ngozi

En date du 4 mars 2025, sur la colline Maruri, commune Gashikanwa, province Ngozi, E. N., âgée de 15 ans a été violée par Joseph Niyonkuru, travaillant au moulin. Selon des témoins de la localité, le présumé auteur l'a manipulée qu'il allait la marier et l'a refoulée après deux jours passés ensemble. Selon les mêmes témoins, la victime s'est rendue au centre de santé Gashikanwa pour des soins et trouver les documents nécessaires pour l'accompagnement juridique mais n'a reçu aucune aide. En date du 7 mars 2025, Guillaume Ntawukuriryayo directeur de l'hôpital de Ngozi l'a reçue pour toute assistance. Les défenseurs des droits de l'enfant demandent aux décideurs de songer à ces victimes pour autoriser toute assistance.

Une personne violée en commune Kanyosha, province Bujumbura rural

En date du 1^{er} mars 2025, une jeune fille B.N de 14 ans, élève en 7^{ème} année à l'ECOFO Mboza, a été victime de viol dans la commune Kanyosha, province de Bujumbura rural. Selon des sources sur place, la victime avait quitté son domicile pour rendre visite à sa tante maternelle à Kamesa, commune Muha, mairie de Bujumbura. En chemin, elle a rencontré un individu nommé Merveille, qui l'a conduite à son domicile et l'a violée.

La victime a ensuite fui vers Busoro, où elle a été retrouvée par M. J., qui lui a donné un hébergement temporaire à Nyamutenderi, colline Ruyaga, commune Kanyosha, province Bujumbura rural. La victime a été ramenée chez elle le 4 mars 2025 et, après un entretien avec le chef de zone de Ruyaga, elle a été conduite au CDS Ruyaga, où les examens ont confirmé le viol.

Il convient de noter que ce cas de viol est préoccupant et soulève des questions sur la sécurité des enfants et des jeunes filles dans la localité. La Ligue Iteka a signalé plusieurs cas de viol et de disparition de personnes dans les mêmes conditions, ce qui suscite des inquiétudes quant à la situation des droits de l'homme au Burundi.

Une fillette violée en commune Gatara, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 mars 2025 indique qu'en date du 28 février 2025, une jeune fille D. I âgée de 8 ans, élève en 2^{ème} année à l'ECOFO Mudusi, a été victime de viol par son enseignant, Mbarumuhito Ferdinand, âgé de 45 ans, sur la colline Mudusi

en commune Gatara de la province Kayanza. Selon les parents de la victime, l'enseignant a trompé la jeune fille en lui demandant d'attendre un peu après la sortie des autres élèves, puis l'a conduite derrière la porte et a commencé à la toucher à la partie intime et de manière inappropriée. La victime a crié aux secours et a été secourue par les voisins de l'école.

L'enseignant a pris fuite, mais a été poursuivi et attrapé dans le marais de Mudusi. Il a été conduit par la population au poste communal de Gatara, puis remis au procureur de la République à Kayanza, Isaac Ningabira, qui l'a placé en garde à vue au commissariat de police de Kayanza. La victime a reçu des soins au CDS Maramvya, puis a été référée au centre Seruka avec l'aide de Nshimirimana Léoncie, représentante de l'association Murekerisoni qui milite pour les droits des enfants à Kayanza

Une écolière violée en commune Nyanza-lac, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 mars 2025 indique qu'en date du 7 mars 2025, sur la colline Mugerama, commune Nyanza-lac, province Makamba, A. B, écolière en deuxième année à l'ECOFO Mugerama II, âgée de 8 ans, a été violée par Balène Havyarimana, âgé de 18 ans, membre du parti CNDD-FDD, originaire de la colline Nyakivumu, commune de Gisuru, province de Ruyigi. Selon les voisins, le présumé auteur a profité l'absence des parents de l'enfant pour commettre ce forfait. La mère de la victime a remarqué que l'enfant avait changé de démarche et marchait difficilement et s'est mis à dialoguer avec elle, qui a avoué difficilement avoir connu des rapports sexuels avec le garçon la veille et ce n'était pas la première fois.

La mère de la victime, appuyée par l'administration, a porté plainte auprès de la police du commissariat de police de Nyanza-lac qui a commandité l'expertise médicale à l'hôpital du district sanitaire de Nyanza-lac avec confirmation des faits. Le présumé auteur a été détenu au cachot pour des raisons d'enquête et le dossier est prêt avec tous les éléments constitutifs pour le transmettre au parquet.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka le 13 mars 2025 indique qu'en date du 9 mars 2025, sur la colline de Rukinga, commune Rumonge, C. N, âgé de 5 ans de la même colline a été violée par Divin Iravyibonera, âgé de 14 ans. Le présumé auteur a profité de l'absence des parents puis l'a appelé et l'a conduit dans la chambre pour la violer. Les parents de la fillette l'ont constaté quand sa mère faisait la toilette à sa fille. Ils l'ont directement conduit au centre Humura pour la prise en charge holistique tandis que le présumé auteur a été arrêté mais n'a pas été incarcéré suite à son âge mineur.

Un enfant violé en commune Kanyosha, province Bujumbura

En date du 14 février 2025, Gilbert Nahimana, résidant sur la colline de Kavumu, commune de Kanyosha, province de Bujumbura, a enlevé une jeune fille de 14 ans et l'a emmenée à Rumonge, quartier de Kanyenkoko. La victime, répondant au nom de Chadia Kezakimana, est élève en 6^{ème} année à l'ECOFO de Kavumu. L'auteur présumé, enseignant à l'ECOFO Stella Matutina et membre influent du parti CNDD-FDD, a convaincu l'enfant de l'accompagner à Rumonge sans en informer

ses parents. Ils ont passé trois jours dans un hôtel de Rumonge. Face aux insistances de l'enfant qui souhaitait rentrer chez elle, ils sont revenus. Une fois à la maison, Chadia a relaté les faits à ses parents et Gilbert Nahimana a été arrêté et détenu au cachot provincial de Kabezi.

Un enfant violé en commune Mukike, province Bujumbura

En date du 14 mars 2025, vers 10 heures, Gervais Nitunga, agent de l'OTB Jenda, a violé L. A, âgée de 12 ans, élève en 4^{ème} année à l'ECOFO Jenda, sur la colline Jenda, commune urbaine de Mukike, province Bujumbura.

L'auteur présumé a invité la victime à le rejoindre à son domicile, où il a commis l'agression. Après les faits, il a pris la fuite.

Un enfant violé en commune Ntakangwa, Bujumbura- mairie

En date du 6 mars 2025, sur la colline de Maramvya, commune de Ntakangwa, province Bujumbura, deux hommes, Claude et Étienne, ont demandé à A. M, âgée de 8 ans, d'aller leur acheter des beignets à la boutique. À son retour, l'enfant a été victime de violences sexuelles de la part de ces deux hommes.

Après avoir informé ses parents du viol, les deux hommes ont été arrêtés et condamnés. Ils sont actuellement incarcérés à la prison de Kabezi. L'enfant a été conduite à l'hôpital et reçoit actuellement des soins médicaux.

Une fillette violée en commune Rango, province Kayanza

En date du 15 mars 2025, sur la colline Nyabibuye, commune Rango, province Kayanza, Nice Yandokoye âgé de 3 ans a été violée par Leonidas Mbuzehose, un homme cultivateur, veuf et âgé de 62 ans. Selon les parents de la victime, Buzoya Désiré et Mpawenayo Fidès étaient allés travailler dans les champs, de retour vers 18 heures, ils ont trouvé leur enfant Nice entrain de pleurer en disant que le vieux voisin "Mutama" Mbuzehose Léonidas a introduit quelque chose dans son organe génital. Le lendemain, sa mère a conduit son enfant à l'Hôpital de Mutaho en province de Gitega où le docteur a confirmé le viol et ils ont protégé l'enfant contre les IST. La mère a amené le résultat à l'OPJ de la commune Rango, et celui-ci a arrêté le présumé auteur. Actuellement, le présumé auteur est emprisonné au cachot de la commune Rango.

Une fillette violée en commune Mutaho, province Gitega

En date du 11 mars 2025, vers 13 heures, sur la colline Kivoga, commune Mutaho et province Gitega, Nishimwe Anny Brienne âgée de 4 ans a été violée par Ndayikengurukiye Côme, âgée de 40 ans qui se dit "Ntibakorako" (Membre du CNDD-FDD, intouchable) dans la Commune Mutaho. Selon les parents de la victime, au moment où l'enfant venait de sa grand-mère se trouvant à 100m, cet auteur lui a demandé de partir ensemble en bas de la montagne (ku mucamo) pour ramasser les débris de maïs (ibigorigori). Arrivés sur le lieu, il l'a violée et l'a intimidée en lui disant que si elle crie, il va la décapiter immédiatement. Selon les mêmes parents, après l'acte, il l'a laissée partir en lui disant encore que si elle raconte ce qu'il lui est arrivé, elle sera tuée un jour.

Arrivée à la maison, sa mère a remarqué que l'enfant avait du mal à marcher et du sang coulait sur ses jambes, elle a demandé à l'enfant ce qui s'est passé et la victime a fini par tout raconter en précisant même le nom de l'auteur. Immédiatement ses parents et l'agent de santé communautaire ont alerté la police puis transporté l'enfant à l'hôpital Mutaho.

Une fille violée en commune Butaganzwa province Kayanza

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 28 mars 2025 indique qu'en date du 17 mars 2025 à la sous-colline Ngara, colline Musema, commune Butaganzwa, province Kayanza, vers 18h30, I O âgée de 5 ans, écolière en maternelle à l'Ecofo Musema, a été violée par Nsengiyumva Emmanuel, âgé de 33 ans. Selon les parents de la victime, l'enfant jouait avec les autres quand l'auteur de la violence l'a appelée et l'a introduite derrière une maison inhabitée pour la violer. Les parents de la victime ajoutent aussi qu'après quelques minutes, ils ont vu l'enfant venir à la maison en pleurant et a dit que quelqu'un l'a violée et que si elle le dénonce, il lui fera du mal. Ce dernier a pris fuite cette nuit-même mais a été attrapé le lendemain par la police. Gardé d'abord au cachot de la commune Butaganzwa il a ensuite été transféré au cachot du commissariat de police à Kayanza. La victime a été évacuée à l'hôpital Musema pour l'expertise médicale la même nuit

Une femme violée en commune Kabarore province Kayanza

En date du 25 mars 2025, vers 5 heures, sur la colline Rukere commune Kabarore province Kayanza, Stany Nimubona âgé de 30 ans, s'est suicidé après avoir violé sa propre mère de 50 ans. Selon un témoin oculaire, dans la matinée de ce jour, la femme de Stany s'est levée très tôt comme d'habitude pour aller chercher les marchandises. Après son départ, son fils Stany a envoyé un message à sa mère en lui disant de se dépêcher urgemment pour le voir. La mère s'est dépêchée et à son arrivé, son fils Stany lui a donné un gobelet de bouillie et à sa première prise, la mère a été emporté par un sommeil profond. Elle a été réveillée après 1 h vers 6 heures par le bruit des enfants de Stany car eux aussi se sont réveillés en trouvant leur père pendu sur la corde au salon et leur grand-mère endormie dans les fauteuils. La mère, après s'être réveillée, s'est trouvée violée et a remarqué que c'est son fils qui l'avait fait.

Une femme violée en commune et province Ngozi

Une information reçue par la Ligue Iteka le 24 mars 2025 révèle qu'en date du 23 mars 2025, sur la colline Kambati, dans la zone Mivo de la province de Ngozi, une femme de 50 ans nommée N G a subi un viol de la part de son fils Nshimirimana, âgé de 30 ans, qui vit chez ses parents. D'après des témoins locaux, le suspect avait consommé des drogues, avait expulsé son père et avait menacé sa mère avec un couteau. L'auteur du viol a été appréhendé et placé en détention dans le commissariat de la zone Mivo pour une enquête approfondie. Le viol a été attesté à l'hôpital de Mivo où la victime a été soignée.

Une élève violée en commune Buyengero, province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 mars 2025 indique qu'en date du 20 mars 2025, sur la colline Nkizi, commune Buyengero, province de Rumonge, une fille nommée L M, âgée de 16 ans, originaire de la même colline et élève a été victime de viol commis par Pierre Tuyisenge, cultivateur, âgé de 22 ans. Il l'a violée quand il l'a trouvée dans un champ puis l'a tirée

vers la brousse. Cette dernière a crié et les passants ont porté secours. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de police Buyengero puis transféré au commissariat provincial de police de Rumonge en date du 25 mars 2025. Quant à la survivante, elle a été conduite au centre Humura pour la prise en charge holistique.

Une fille violée en commune et province Rumonge

En date du 25 mars 2025, sur la colline Gishasha, commune et province Rumonge, M N âgée de 17 ans de la même colline, a été victime de violée par Jean Marie Bizoba, Imbonerakure du parti au pouvoir qui l'a surpris quand elle allait au champ pour récolter le manioc. La victime a été secourue par les gardiens de palmiers. La victime a été amenée au centre Humura pour la prise en charge holistique et le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police de Rumonge.

LIGUE ITEKA